

Adhésion annuelle à l'ARC : un montant moyen de seulement 5 euros par an et par lot principal...

- Oui, quand nous parlons d'« *adhésion collective* » nous parlons d'une adhésion d'un montant particulièrement modeste qui va de 0,50 € pour les grosses copropriétés à 6,47 € pour une copropriété de 40 lots (tarifs 2012).
- Rappelons par ailleurs tous les services qui sont attachés à une cette adhésion :
 - services spécifiques pour les conseillers syndicaux ;
 - services spécifiques pour les syndic bénévoles.

**SYNDIC BENEVOLE :
les services, sites et outils attachés
à l'adhésion collective à l'ARC**

ASSISTANCES COMPRISES DANS L'ADHESION DE BASE					
1	CONSEILS JURIDIQUES ET GESTION DE LA COPROPRIETE	2	ASSITANCE PERSONNALISÉE	3	AIDE À LA REPRISE DES COMPTES
Par tous moyens <ul style="list-style-type: none"> • téléphone, mail, courrier, fax, ou dans le cadre de rendez-vous sur place. 		<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la mise en place de la gestion bénévole. 		<ul style="list-style-type: none"> • Aide particulière concernant la reprise des comptes de l'ancien syndic. 	
4	TRAVAUX ET TECHNIQUE	5	MAITRISE DES DEPENSES BUDGET ET SUIVI DU BUDGET	6	TROIS SITES INTERNET POUR VOUS ASSISTER
<ul style="list-style-type: none"> • Rendez-vous avec des spécialistes de l'ARC ou des experts référencés : <ul style="list-style-type: none"> - chauffage, eau, gros travaux, ascenseur, etc. 		<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'analyse des contrats et à leur renégociation, • Aide à la maîtrise des postes : <ul style="list-style-type: none"> - chauffage, eau, électricité, etc. - aide au suivi du budget. 		<ul style="list-style-type: none"> • COPRO-DEVIS, (mise en concurrence) • UNARCOM, (échanges entre adhérents) • COPRONET, (sites de copropriété gratuits) 	
7	INFORMATION ET FORMATIONS		8	COPROPRIETE – SERVICES	
<ul style="list-style-type: none"> • Service du Bulletin de l'UNARC. • Accès, à la « zone adhérent », du site : 120 « dossiers » spéciaux ; guides gratuits, etc. 			<ul style="list-style-type: none"> • Accès au groupement d'achat (fournitures, produits, fioul, équipements, etc.) • Accès aux services de la coopérative de l'ARC 		

<ul style="list-style-type: none"> • Accès sur la « zone adhérents » à tous les bulletins déjà parus. • Formations hebdomadaires sur tous les sujets liés à la Copropriété. 	(diagnostics, audits énergétiques, audits ascenseurs, etc.)
---	---

LES ASSISTANCES COMPLÉMENTAIRES POSSIBLES

9	Les logiciels spécifiques pour syndics bénévoles (comptables et administratifs)	10	Etablissement des fiches de paie et déclaration aux organismes sociaux et fiscaux	11	Contrôle des comptes en cas de reprise d'un syndic professionnel
---	---	----	---	----	--

12	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la « valise du syndic bénévole ».
----	---

RAPPEL :
le coût annuel par lot principal de l'adhésion collective en 2012, est compris entre 5 et 7 €...
EXEMPLE TARIF 2012 :
pour une copropriété de 40 lots = 99 + (4 € x 40) = 259 €, soit 6,47 € par lot principal...

Les contrats :

[http://www.unarc.asso.fr/site/qui/contrat/CONTRAT COLLECTIF SYNDIC BENEVOLE_09.09.06.pdf](http://www.unarc.asso.fr/site/qui/contrat/CONTRAT_COLLECTIF_SYNDIC_BENEVOLE_09.09.06.pdf)